



Comment faire pour etre regulariser?

Par **bintou**, le **10/12/2009** à **18:02**

Bonjour,

Je connais une personne qui vie en france depuis maintenant 10 ans, sans papier, mais il possede un numéro de securite sociale a son nom propre, ainsi que les impots sur le revenu et il a beneficié de la prime de l'emploi a son nom propre, j'aimerais savoir si tout ça peut jouer en sa faveur parce que nous avons fait une demande de regularisation sur le territoire.

merci de votre reponse, cordialement

Par **chris_idv**, le **10/12/2009** à **19:59**

Bonjour,

Avoir un emploi et payer des impôts sont évidemment des éléments très favorables dans le cadre de l'examen d'une demande de titre de séjour.

A l'inverse tout utilisation abusive du système (ou perçue comme telle) aboutie généralement à un refus de titre de séjour.

Cordialement,

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **20:02**

[fluo]www.cimade.org [/fluo]"la régularisation par le travail"

Bonsoir, attention à la régularisation par le travail, en effet si la demande est rejetée il s'en suivra une obligation de Quitter le Territoire Français. Allez sur le site internet de la cimade, ils en parlent à juste titre, bonne soirée à vous.

Par **bintou**, le **11/12/2009** à **19:43**

bonjour

vous n'avez pas compris ma question.

cette personne ne travail pas et nous avons fait une demande de regularisation car il a 10 ans sur le territoire français et selon la loi

si il prouve sa presence en france pendant 10 ans ont peut lui donne les papier français (carte de sejour).

et ma question etais est ce que le fait d'avoir une secu et les impots a son nom propre lui seront favorable pour sa demande de regularisation.

merci d'avance
cordialement.

Par **jeetendra**, le **11/12/2009** à **19:54**

Bonsoir, s'il ne travaille pas en plus il n'a aucune chance d'etre régularisé, bonne soirée à vous.

Par **chris_idv**, le **12/12/2009** à **00:02**

Bonsoir,

Si jeetendra d'une part, et moi d'autre part, nous n'avons pas compris votre question ... c'est peut être parce qu'elle n'était pas posée de manière très explicite.

Pour ce qui est de la régularisation après 10 ans de présence irrégulière en France je vous suggère de lire ceci: <http://www.contreimmigrationjetable.org/spip.php?article426>

Salutations,

Par **sam**, le **08/06/2012** à **20:44**

Bjr ,je suis marocaine en France depuis 5ans et demi ,divorcée après 1ans de mariage et depuis mon divorce j'ai reçu une lettre comme koi je dois quitter le territoire français pourtant

j'avais un travail et mon patron ma fais une lettre comme koi il est près a mon bouché ,j'ai pris un avocat et j'ai eu un refus et depuis j'ai rien fais ,est ce que veux pouvez me conseiller ? merci .

Par **chris_idv**, le **09/06/2012** à **15:56**

Bonjour,

Quel était la nature de votre titre de séjour ? Vie privée et familiale conjoint de citoyen Français ?

Si tel est bien le cas il est normal que votre titre de séjour en qualité de conjoint de citoyen Français ne puisse plus être renouvelé.

Cordialement,

Par **Madeck**, le **02/12/2012** à **22:00**

Bonjour,j'aimerais bien savoir comment il faut procédé en ce moment pour se faire régularisé d'après le circulaire

VALLS. J'ai un travail,2 enfants(12ans et 6ans),le petit est né en France,je déclare mes impôts et j'ai mes fiches de paye depuis 5ans.J'ai aussi un logement dans un pavillon de ma cousine.J'avais déjà déposé un dossier chez un avocat mais le recours a été rejeté.

Par **Algérienne25**, le **07/12/2012** à **12:17**

Bonjour a tous, je suis une jeune femme algerienne de 25 ans je suis entré en France en septembre 2006 et réussi a obtenir pendant 5 ans des cartes de séjour étudiants que je renouvelé chaque année mais suite a des échecs scolaire multiple j'ai eu un refus en 2011 et une obligation de quitter le territoire mais je suis rester ici je suis actuellement sans papiers mais j'ai réussi a obtenir une promesse d'embauche je me suis présenter a la sous préfecture avec un passeport valide et ma promesse d'embauche pour faire une demande de régularisation par le travail mais la femme du guichet très désagréable n a pas voulu me transmettre le dossier et l a demandait de me déplacer a la grande préfecture pour voir avec eux ! Que dois je faire? Pensez Vous que je puisse avoir droit à une ouverture de dossier ou a une régularisation par le travail ? J'ai la promesse d'embauche et durant mon année la sans papiers j'ai toujours garder mon appartement et j'ai toujours payer mes loyers a jours et j'ai dailler toutes mes quittances de loyers.... Aidez moi svp je ne sais plus comment faire pour être régulariser ça fait un an et 3 mois que je suis sans papiers je n'en peux plus je suis vmt désespérée surtout que ma famille n est pas aucourant et que je le bat ici toute seule vraiment besoin de toute aide et de tout conseil pertinent! Je vous remerci d'avance

Par **maddy6**, le **07/12/2012 à 15:08**

slt algerienne 25

Avec le nouveau circulaire tu peux déposer une demande pour une demande d'admission exceptionnelle dans ton préfecture. Il faut tu prouves 5 ans de présence et 12 mois de fiche de paie et ton employeur doit remplir le cerfa sous forme de contrat. Mon même étudiant entré en France en 2004 et je viens de déposer ma demande aujourd'hui tout est bien déroulé et on m'a convoquer pour le mois de mars avec des timbres fiscaux de 110Euros. Je te conseille d'abord de te renseigner auprès de ton préfecture. Dis moi tu est de quel département??

Par **Algerienne25**, le **07/12/2012 à 15:13**

Maddy6 tu es mon sauveur aujourd'hui vu que tu as fais ta demande aujourd'hui tu pourrais bien me renseigner stp si tu as du temps a me consacrer en fait pour tout te dire je suis aller a la préfecture ce matin je suis aller a la sous préfecture et je suis aller avec mon passeport pour demander un dossier de régularisation par le travail et une femme qui travail la bas m a virer comme pas possible peux tu me dire comment tas fais stp? Comment as tu pu retirer un dossier au niveau de la préfecture? Es tu toi même sans papiers? Et pourrais tu le laisser un numéro de telephone ou je pourrais te joindre et te poser les questions directement sinon çes n'est pas grave ça ne me dérange pas de communiquer par mail! Merci pour tout maddy6

Par **Algerienne25**, le **07/12/2012 à 15:14**

Et au fait pour répondre a ta question je suis liée a la préfecture de Marseille

Par **Algerienne25**, le **07/12/2012 à 15:16**

Ou tu préfère contactons nous par message privé je ne sais pas trop comment fonctionne le forum je m'y suis inscrite que ce matin

Par **amajuris**, le **07/12/2012 à 18:09**

bjr,

les 2 cas sont différents car algérienne25 a une simple promesse d'embauche alors que maddy6 a pu présenter 12 fiches de paie.

en outre l'échec des études d'algérienne25 n'est pas un élément favorable.

cdt

Par **Algerienne25**, le **07/12/2012 à 18:18**

Oui je sais c'est délicat merci d avoir pris le temps de me lire et de me répondre amatjuris mais justement je cherche des réponses pck cela je le sais j'aimerais savoir comment je pourrais faire pour être régulariser dans ma situation je n en peux vmt plus je suis vmt au bout de mes forces la !!!

Par **maddy6**, le **07/12/2012 à 18:37**

slt algerienne25

je t envoie le lien du circulaire pour savoir si tu rentres déjà dans le critère
http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf

Par **Algerienne25**, le **07/12/2012 à 18:38**

Merci beaucoup maddy je consulte ça toute suite

Par **Algerienne25**, le **07/12/2012 à 19:20**

Je ne comprends pas en gros ça veut dire que les algériens ne peuvent prétendre a une 'admission exceptionnelle au séjour ???? On fait comment alors pour être régulariser ??!!!!

Par **maddy6**, le **08/12/2012 à 09:05**

si les algériens rentres dans le critère sinon pour être régularisé par le travail il faut que tu prouves que t'as déjà travailler.

Par **Cristal2013**, le **08/12/2012 à 14:29**

Bonjour maddy6 , est ce que ton patron est ok pour la formulaire CERFA n°13662*05 ? Ca veut dire pour payer a OFII?

Quel type de ton travail?

J'ai une carte vpf omais je veux changer un statue slarie.

J'ai contrat Cdi depuis aout 2011.

Je sais pas si ca marche ? Merci pour votre aides. Bon weekend!

Par **maddy6**, le **08/12/2012 à 15:26**

cristal 2013 mon patron a accepté pour le cerfa et accepter pour payer le ofii. je travail dans un hôtel et je travail depuis 2006.

Si tu as un Vpf pourquoi tu changes en statue salarié??

Par **Cristal2013**, le **08/12/2012 à 15:56**

Maddy 66,Merci de votre réponse.

J'ai deux ans de carte séjour vpf et malheureusement ma vie privé avec mon ex ne se passe pas très bien.

Donc je pense que je dois faire le changement de statue avant de rompre notre lien.

Voilà.Je n'ai pas encore parlé avec mon parton...

Par **Amour245**, le **28/03/2013 à 01:14**

Bonjour,

Voilà j'ai eu 18 ans cette année et je suis sur le territoire français depuis mes 5 ans donc un peu plus de 12 ans aujourd'hui . Seulement voilà ma Tata qui m'a amené en France a voulu m'adopter mais il se trouve que nous sommes tombé sur un avocat qui a perdu les papiers ... Depuis cela plus rien. On a totalement délaissé les démarches administratives.

Je suis scolarisée depuis mon entrée en France, ma question est de savoir si je peux être régularisée et comment je dois m'y prendre étant donné que je suis majeur ? Cordialement

Par **confuse**, le **10/05/2013 à 00:45**

s'il vous plaît éclairez-moi j'ai entré en France à 3 ans en 90 par regroupement familial en rejoignant papa,moi mes 2 frères et maman.scolarisé de la maternelle jusqu'en 5ème,et pour raison personnelle en 99 j'ai aller au Maroc avec maman et 1 de mes frères sans retourner en France ma mère à rejoint mon père et nous sommes restés mon frère & moi seul au Maroc.Lui est entré illégalement en 2008 et a reçu une carte "vie privée familiale"en 2010 mais moi qui a 27 ans et m'apprête à entrer en France avec visa touriste,je voudrais svp savoir combien j'attendrais pour obtention d'un récépissé et qu'elle sont les démarches répondez-moi svp vous êtes mon seul espoir cordialement.

Par **tounsi.tn**, le **17/05/2013 à 13:25**

Bonjour,

Je suis dans un cas un peu similaire à Algerienne25.

J'ai vraiment besoin d'aide urgent. Je suis un étudiant tunisien, je suis venu en France en 2005 pour effectuer un master en informatique, que j'ai validé en 2006, ensuite j'ai entamé une expérience professionnelle en tant qu'ingénieur informaticien pendant 2 ans (CDI - statut salarié). En 2009, j'ai démissionné de mon poste pour poursuivre mes études de doctorat, et j'ai dû rechanger de statut (de salarié vers étudiant). En 2012, j'ai abandonné ma thèse de doctorat suite à une dépression, ma dernière carte de séjour valide date de février 2012, que je n'ai pas renouvelé depuis.

Aujourd'hui, je souhaite régulariser ma situation pour pouvoir chercher un travail en tant qu'ingénieur, et j'aimerais savoir quelles sont les démarches possibles à faire dans mon cas précis : comment déposer un dossier de régularisation ? devrais-je présenter un dossier médical expliquant l'interruption de mes études ? Pensez-vous qu'avec une promesse d'embauche, je peux faire une demande de régularisation ?

En vous remerciant d'avance.